



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Nitrotec 26

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Nitrotec 26
Code du produit	P4694

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Engrais
--	---------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	fenaco Genossenschaft LANDOR Erlachstrasse 5 3012 Bern Tel. +41 58 433 66 66 info@landor.ch
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse) +41 44 251 51 51
-------------------------------	---

Date de révision	07.12.2023
------------------	------------

Version	GHS 1
---------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
---	---

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Légèrement dangereux pour l'eau. Inoffensif en solution aqueuse, mais capable de détoner à l'état cristallisé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange de sels inorganiques

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Nitrate d'ammonium	25% - 50%	Eye Irrit. 2 H319, Ox. Sol. 3 H272	No.-CAS: 6484-52-2 No.-CE: 229-347-8
Sulfate ferrique monohydraté	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 17375-41-6 No.-CE: 605-688-1
3,4-Dimethyl-1H-pyrazole phosphate	< 0.3%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Repr. 2 H361 (fd), STOT RE 2 H373	No.-CAS: 202842-98-6 No.-CE: 815-238-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. Peut aggraver un incendie; comburant.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Éviter la formation de poussière.
Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Balayer et enlever à la pelle.
---	---

6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.
---	------------------------

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Protéger de toute contamination. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer au sec, propre et dans des emballages fermés. Tenir à l'écart des aliments pour animaux et aliments.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide, granuleux.
Couleur	Vert.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	4 - 5 (10% sol.)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
10.5. Matières incompatibles	Peut être corrosif pour les métaux.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: De l'ammoniaque. NOx. Trioxyde de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2) Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 88.8 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 2217 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation des muqueuses.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérogène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Une classification selon la toxicité pour la fertilité n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Remettez le produit, y compris son emballage partiellement vidé, à une entreprise d'élimination autorisée ou à un point de collecte des déchets dangereux. Jetez les conteneurs / emballages vides complètement vidés dans la collecte des déchets municipaux. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 02 01 09. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Les exigences relatives aux engrais conformément à l'Ordonnance sur les engrais s'appliquent (OEng, RS 916.171) et l'Ordonnance sur le Livre des engrais DEFR (OLen, RS 916.171.1). Mode d'encodage selon la liste des déchets de l'Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1). Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 11/13.
------------------------------------	---

Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B (solution)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 58.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([229-347-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Sulfate ferrique monohydraté (CAS 17375-41-6)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Only uses as herbicide may be authorised (details in Commission Implementing Regulation 2022/708/EU, listed under part A) Member States shall pay particular attention to the risk for operator. The risk to children/residents playing on treated turf. The risk to surface waters and to aquatic organisms. Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures and the application of adequate personal protective equipment. The notifier shall submit to the Authority, the Commission and the Member States, confirmatory information as regards the equivalence between the specifications of the technical material, as commercially manufactured, and those of the test material used in the toxicity dossiers (details in Commission Implementing Regulation 2022/708/EU, listed under part A)
---	---

3,4-Dimethyl-1H-pyrazole phosphate (CAS 202842-98-6)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
--	---------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CED: Code du catalogue européen de déchet OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Selon les informations du fabricant.
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.